



BOURGOGNE

Déclaration liminaire CAPA CPE 2019

Avancement accéléré

Cette commission étudie les avancements accélérés des collègues au 6ème et au 8ème échelon. Le Sgen-CFDT a soutenu la mise en place du PPCR car il améliore l'égalité d'avancement des agents, en particulier en réduisant les écarts femmes/hommes. Mais le Sgen-CFDT n'a jamais revendiqué l'accélération de carrière – cas unique dans la fonction publique - puisque nous avons toujours défendu la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement d'échelon. Actuellement, nous ne pouvons que déplorer la persistance de l'association entre modalités d'évaluation et promotion, causes possibles de démotivation voire de conflit. Alors que l'objectif majeur de ce rendez-vous de carrière devrait être le développement professionnel.

Au 6ème échelon, 22 % des promouvables ont obtenu un avis final Excellent ; au 8ème échelon, 20% des promouvables. Donc, en deçà des 30 % possible de promus. Ceci a permis à des collègues ayant obtenu un avis Très Satisfaisant de bénéficier d'un avancement accéléré pour chaque échelon. Le discriminant premier a été l'ancienneté générale de service, ce qui nous convient et a permis de désigner les promus pour cette année. En revanche, en cas d'égalité d'AGS et d'ancienneté dans l'échelon, le discriminant indiqué sur vos documents est la date de naissance. Pourquoi ce choix ? Il est regrettable que les commissaires paritaires n'aient pas accès au compte rendu de carrière, ce qui pourrait permettre une analyse plus fine. D'ailleurs, certaines académies, en cas d'égalité des avis finaux, ont fait le choix de mettre en avant les compétences professionnelles en utilisant les appréciations littérales et avis portés sur les items .

Par contre, nous nous félicitons de l'utilisation des reliquats non utilisés l'an dernier. Ce qui aboutit à un avancement accéléré supplémentaire au 7ème échelon. Est-il possible de connaître les dates de promotions pour les collègues bénéficiant de l'avancement accéléré ?

Il était prévu initialement que cette Capa instruise également les promotions au grade de la hors-classe. Nous déplorons que la note de service ministérielle concernant la hors classe ne soit toujours pas parue, empêchant la parution de la note rectorale. Les collègues promouvables sont déçus de ce nouveau délai, et ce contre-temps va alourdir l'agenda social de toutes les académies.

Nous vous remercions de votre attention.